

MAIRIE DE LES MESNEUX
COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 28 MARS 2017

L'An deux mil dix Sept, le 28 mars à 20 heures 30 mn, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme DESSOY Anny, Maire de la Commune. (Date de la convocation : 23 mars 2017)

PRESENTS (es) : Mesdames CAILLAT, MOINDJIE, DESSOY, DEVILLE.
Messieurs ARZILLIER, FERY, LECLERC, BINET, GOURDIER, PIGER

ABSENTS (es) : Mme TILLY, M. SEVERIN, M. LE BOT (Pouvoir à M. ARZILLIER) M. BAUDOU (Pouvoir à Mme DESSOY) M. GILLET (Pouvoir à M. GOURDIER)

M. LECLERC Guy a été nommé Secrétaire.

Le procès-verbal de la séance du 27 février est lu et adopté à l'unanimité.

Délibération n° 09/2017 : Vote du Compte Administratif 2016/Budget principal

Délibération n° 10/2017 : Affectation du résultat de l'exercice 2016

Délibération n° 11/2017 : Compte de Gestion 2016 dressé par le Receveur d'Hermonville
Commune de Les Mesneux (pas de budget annexe)

Délibération n° 12/2017 : Vote des taux de fiscalité directe locale 2017

Délibération n° 13/2017 : Vote du Budget Primitif 2017

Délibération n° 14/2017 : Communauté Urbaine du Grand Reims : Transfert de charges – Vote du rapport de la CLECT (Annule et remplace la délibération n°04/2017 du 27/02/2017)

Délibération n° 15/2017 : Dissolution du SIAEP du ROUILLAT : répartition comptable de l'actif et du passif

PLU : Plan de zonage

Mme Le Maire informe qu'en matière de consommation de terres agricoles au profit de l'urbanisation le schéma de cohérence territoriale de la région de Reims (SCoT) approuvé en décembre 2016, fixe la part à ne pas dépasser pour les bourgs d'appui. Ce pourcentage est fixé à 10 %. Dans le projet de nouveau PLU actuellement à l'étude par la commune, la part prise par l'extension de l'urbanisation est de 13 %.

De manière à se rapprocher de la valeur fixée par le SCoT, le conseil municipal donne un avis favorable à la proposition de Geogram :

- Réduire de 3,45 ha à 2 ha la zone 1AU, rue de Villedommange
- Réduire de 5,90 ha à 4,75 ha la zone 1AU Xa
- Soit un total de 11,5 ha.

Permanences pour les élections

Le tableau de permanence pour les élections a été planifié.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL le lundi 24 avril 2017.

Vu par Nous, Maire de la Commune de LES MESNEUX, pour être affiché le 05 avril 2017 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 05/08/84.

LES MESNEUX, le 28 mars 2017
LE MAIRE,

